

571044-2
Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT B bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

(1) Pouvoir organisateur : A.S.E.L. INSTITUTE SAINT-HENRI (2)

(1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination INSTITUTE SAINT-HENRI (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
 adresse complète rue du Commerce, 21 ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
780 COMINES (2) Michel VANDELANNOTTE 31/10/1995
 n° de matricule 5.502.002 (2)
 n° de téléphone 056/55.53.77 ou 55.43.09 (2)

2. Transmis en date du : 14/2/96 (3) par le réseau

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal

- (1) Libre - confessionnel
- (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 04 00 03 V 2 ~ 5 1

UF2 : Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :

- (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
 degré : inférieur (1) supérieur (1)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court (2)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Bâter les mentions utiles ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réserve à l'Administration

U.F.2 : Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

31/10/95

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION 2

FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de typologie des métiers du domaine touristique doivent :

- A. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle, et scolaire;
- B. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation doit concourir aux deux finalités de la section en développant chez l'apprenant les capacités de :

- inventorier dans leur région les activités et les centres d'intérêt touristique;
- repérer le potentiel touristique non encore exploité, afin d'articuler ces deux potentiels en vue de pouvoir présenter au public ciblé un éventail susceptible de l'intéresser.

U.F.2 : Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

31/10/95

Annexe 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT
--

NEANT

2.3) présenter les types d'exploitation des bois et sites naturels par l'homme, en parlant des différentes opérations telles que les plantations, l'abattage, le débardage des arbres; ainsi que des métiers anciens et actuels tels que bûcheron, scieur, fauteur, écorceur, planteur, arpenteur, garde, etc.... rencontrés dans la sous-région considérée.

2.4)

- présenter les caractéristiques historiques, les potentialités folkloriques et les spécificités archéologiques au moyen d'illustrations ou de visites;
- présenter les activités culturelles et artistiques de la région en reprenant les centres d'activités et d'exposition existant ainsi que les particularités des artistes locaux ;
- présenter les particularités économiques et sociales au départ de l'historique social et économique, l'évolution industrielle, le patrimoine industriel actuel et éventuellement préparer les visites d'usines intéressantes pour le touriste.

Le « et/ou » peut s'expliquer par le fait que le programme doit être appliqué en fonction des lieux qui ne comprennent pas toutes les potentialités simultanément.

U.F.2 : Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

31/10/95

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle de 4 années propre aux pratiques touristiques en milieu rural suburbain.